

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 19 avril 2021, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents : Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-21-079

Rue Pie IX

Bande entre trottoir et rue

Abrogation de la recommandation CP-21-066

Considérant que la recommandation CP-21-066 mentionnait la possibilité d'installer des bandes de ciment dans les plates-bandes de la rue Pie IX;

Considérant qu'après une reconsidération, les membres du Conseil ont convenu que l'installation desdites bandes n'apporterait peu de bénéfices aux citoyens;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la recommandation CP-21-066 soit abrogée.

ARÉNA

Le Secrétaire-trésorier fait état des activités du Centre Récréatif Aussant ainsi que des diverses correspondances.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-21-080

Aménagement urbain

Demande de projet

Considérant que les membres du Conseil désirent bonifier l'aménagement du parc de la Pointe-aux-Pins en ajoutant de nouveaux mobiliers urbains (bancs, chaises, balançoires, etc.) ainsi que des sentiers;

Considérant que des montants sont disponibles à la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) pour des projets similaires;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'enquière auprès de professionnel pour des suggestions d'aménagement applicable au parc de la Pointe-aux-Pins.

RECOMMANDATION CP-21-081

Journée Horticole 2021
Communiqué

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel distribue un communiqué informant les citoyens de la procédure à suivre pour obtenir leurs caissettes de fleurs, du terreau paysager ainsi que l'inscription aux tirages.

RECOMMANDATION CP-21-082

ZIP du lac Saint-Pierre
Activité de sensibilisation

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adhère à la campagne de sensibilisation dans le cadre du mois de l'eau 2021, qui consiste à agrémenter les puisards des canaux pluviaux des municipalités riveraines du lac Saint-Pierre et à informer les citoyens sur les modifications du cycle de l'eau dû à l'urbanisation ainsi que les polluants et leurs effets sur le climat et les milieux récepteurs, soit la biodiversité jusqu'à l'eau de consommation.

RECOMMANDATION CP-21-083

Terrain de jeux 2021
Autorisation de la tenue

Considérant que la Direction générale de la Santé publique autorise l'activité du terrain de jeux, pour l'été 2021, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise la tenue du terrain de jeux, à l'été 2021, et ce, en respect des consignes sanitaires émises par la Direction générale de la Santé publique.

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-21-084

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande l'octroi, la participation et l'adhésion à ce qui suit :

- Association des personnes handicapées Sorel-Tracy Inc.
44^e Levée de fonds **100,00 \$**
- CJSO 101,7fm - Émission « La Tribune » **295,00 \$**
- Loisir et Sport Montérégie - Adhésion 2021-2022 **84,65 \$**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-21-085

Union des municipalités du Québec (UMQ)
Unis pour le climat
Adhésion à la déclaration d'engagement

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

- **Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.** Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;
- **Les changements climatiques exigent des réponses locales.** Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;
- **Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.** Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;
- **Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.** Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;
- **Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.** Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

ATTENDU que, nous, élu·es et élus de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

RECOMMANDATION CP-21-086

Autorisation - Revenu Québec

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE Martin Valois, Directeur général et secrétaire-trésorier, OU Patrick Delisle, Assistant secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer ou représenter pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et :

- à inscrire la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel à clicSÉCUR-Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-21-087

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier